



ASSR niveau 1 et niveau 2

publié le 01/08/2012

L'enseignement des règles de la sécurité routière en classes de cinquième et de troisième. L'ASSR de 1er niveau ou de 2nd niveau constitue la partie théorique du brevet de sécurité routière (BSR) qui est obligatoire pour conduire un cyclomoteur à partir de 14 ans. L'ASSR de 2nd niveau est exigée pour s'inscrire au permis de conduire

— Retrouvez dans l'agenda pronote les dates des épreuves

Les élèves sont sensibilisés à la sécurité routière pendant les cours tout au long de l'année et des ressources en ligne permettent aux élèves de se préparer :

Sur le site eduscol :

— [ressources interactives d'éducation routière](#) ↗

— [annales des épreuves](#) ↗

— [Pour se préparer aux épreuves d'ASSR](#) ↗



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.